

Bilan annuel de l'animation des Docobs des sites Natura 2000 de l'Essonne :

- FR 1100805 - Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine
- FR 1110102 - Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte
- FR 1100806 - Buttes gréseuses de l'Essonne
- FR 1100810 - Champignonnières d'Etampes

Année 2019



SOMMAIRE

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | Préambule | 3 |
| 1.1 | Les DocObs et les sites Natura 2000 | 3 |
| 1.2 | L'animation | 6 |
| 1.3 | Rappel des enjeux et objectifs des DocObs | 6 |
| 1.3.1 | <i>Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte</i> | 6 |
| 1.3.2 | <i>Buttes gréseuses de l'Essonne</i> | 9 |
| 1.3.3 | <i>Champignonnières d'Etampes</i> | 10 |
| 1.4 | Mission de la structure animatrice | 10 |
| 2 | Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et des habitats | 11 |
| 2.1 | Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte | 11 |
| 2.2 | Buttes gréseuses de l'Essonne | 12 |
| 2.2.1 | <i>Platière du Télégraphe à Champcueil</i> | 12 |
| 2.2.2 | <i>Platière de Bellevue à Moigny-sur-Ecole</i> | 15 |
| 3 | Évaluation des incidences des projets | 16 |
| 4 | Suivis scientifiques | 17 |
| 4.1 | Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte | 17 |
| 4.2 | Buttes gréseuses | 25 |
| 4.3 | Champignonnières d'Etampes | 26 |
| 5 | Information, communication, sensibilisation | 28 |
| 5.1 | Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte | 28 |
| 5.2 | Buttes gréseuses | 30 |
| 5.3 | Participation à la vie du réseau Natura 2000 | 31 |
| 5.4 | Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site | 32 |
| 6 | Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site | 32 |
| 6.1 | Organisation de la gouvernance du site | 32 |
| 6.2 | Gestion administrative et financière | 32 |
| 7 | Synthèse | 33 |

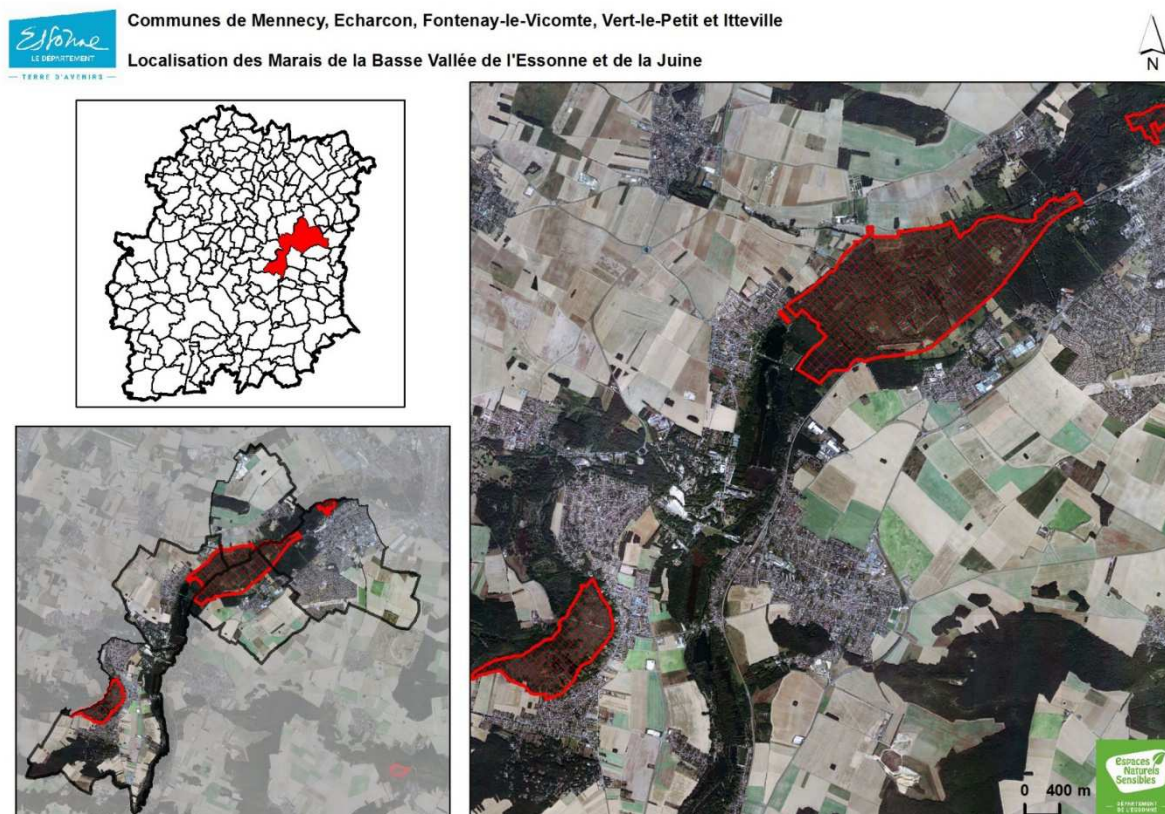
1 Préambule

Ce document de synthèse annuel a été réalisé selon la trame élaborée par l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN), désormais Office français pour la biodiversité (OFB), pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.


1.1 Les DocObs et les sites Natura 2000

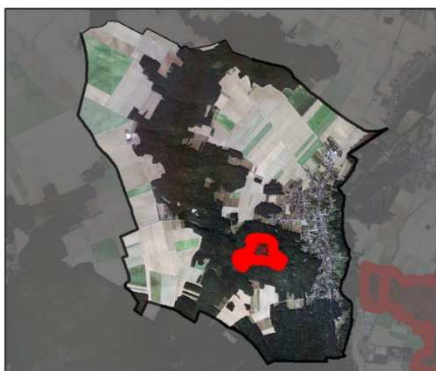
Le site Natura 2000 des **Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine** (FR 1100805) est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) basée sur la Directive européenne « Habitats », et le site des **Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte** (FR 1110102) une Zone de Protection Spéciale (ZPS) issue de la directive européenne « Oiseaux ».


Le Document d'Objectifs (DocOb) regroupant ces 2 sites Natura 2000 a été validé par l'Arrêté préfectoral du 18 mai 2009.



Le site Natura 2000 des **Buttes gréseuses de l'Essonne** (FR 1100806) est une ZSC, dont le DocOb a été validé par l'Arrêté préfectoral du 28 mai 2010.


 Commune de MOIGNY-SUR-ÉCOLE
Localisation de la Platière de Bellevue

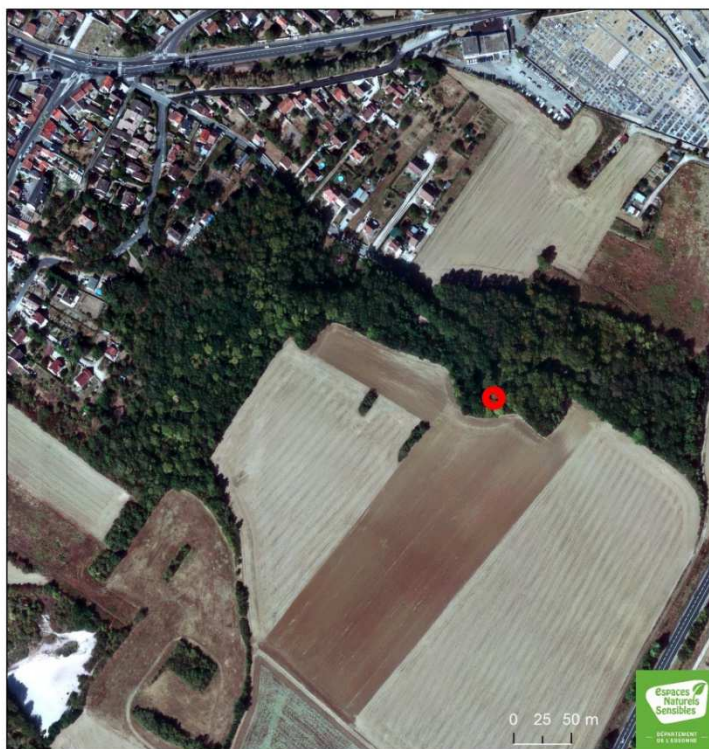
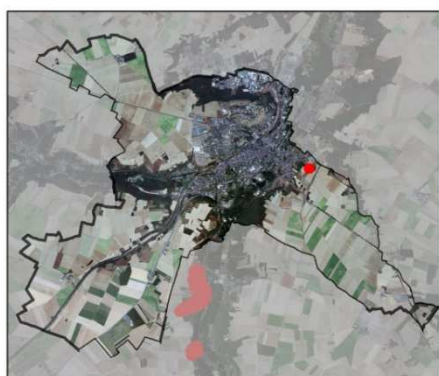


 Commune de CHAMPCUEIL
Localisation de la Platière du Télégraphe



Le site Natura 2000 des **Champignonnières d'Étampes** (FR 1100806) est une ZSC, dont le DocOb a été validé par l'Arrêté préfectoral du 14 décembre 2007.

 Commune d'ÉTAMPES
Localisation des Champignonnières



Murins à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

1.2 L'animation

L'animation et la présidence de ces sites Natura 2000 étaient initialement assurées par le Conseil général de l'Essonne de 2009 à 2017.

Le Copil restreint du 15 février 2018, a nommé le Conseil départemental de l'Essonne comme Président et structure porteuse de ces 4 sites Natura 2000.

La présidence est assurée par Brigitte Vermillet, vice-Présidente en charge de la transition écologique et de la croissance verte.

Julien Daubignard, chargé du Patrimoine forestier et européen, assure au sein du Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles de la Direction de l'environnement, depuis le 12 mai 2017, les missions liées à l'animation des DocObs sur ½ équivalent temps plein (ETP).

1.3 Rappels des enjeux et objectifs des DocObs

1.3.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805)

Lors de la désignation du site, 5 habitats et 4 espèces d'intérêt communautaire ont été répertoriés sur la zone concernée :

- Forêts alluviales résiduelles (91EO) ;
 - Marais calcaires à *Cladium mariscus* (7210) ;
 - Mégaphorbiaies eutrophes (6430) ;
 - Lacs eutrophes naturels (3150) ;
 - Tourbières basses alcalines (7230).
-
- Bouvière (*Rhodeus amarus*) ;
 - Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
 - Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ;
 - Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*).

Marais d'ltteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

En 2009, 9 oiseaux inscrits à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux étaient mentionnés sur le secteur concerné :

- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) ;
- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) ;
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;
- Milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ;
- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) ;
- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) ;
- Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) ;
- Pic noir (*Dryocopus martius*).



Pic noir (*Dryocopus martius*)



Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)



Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)



Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)



Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

Pour encadrer la gestion des sites Natura 2000, la France s'est dotée d'un outil spécifique, le DocOb. La réalisation de ce document est réglementée par la circulaire ministérielle n° 731/DNP/ENV du 26 février 1999, les décrets n°2001-1216 du 20 décembre 2001, n°2006-922 du 26 juillet 2006 et n°2008-457 du 15 mai 2008.

Le DocOB, est un plan de gestion concerté et interne à la France qui a pour but de dresser un bilan sur :

- l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et/ou la restauration des habitats naturels et des espèces ;
- des propositions de mesures permettant d'atteindre ces objectifs ;
- un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site ;
- les modalités de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Les différents habitats d'importance communautaire identifiés sur les Basses vallées de l'Essonne et de la Juine sont caractérisés par leur appartenance aux écosystèmes humides. Ces milieux sont vulnérables. Toutes modifications du régime et des conditions hydrauliques sont susceptibles d'entraîner leur régression. De plus, la dynamique de ces habitats, marquée par les différentes phases de végétation, les conduit vers l'atterrissement et, à terme, la fermeture des milieux. Ces différents aspects, additionnés à une perte de qualité de l'eau, conduit vers une banalisation de la diversité biologique de ces écosystèmes remarquables.

Aussi, les actions préconisées dans le DocOb de ces sites peuvent se résumer en 3 objectifs principaux :

- préservation des populations d'espèces d'intérêt communautaire ;
- préservation des habitats d'intérêt communautaire ;
- restauration des hydrosystèmes.

Ces objectifs visent à respecter l'article 6 de la directive « Habitats » qui stipule que « les États membres prennent les mesures appropriées pour éviter, dans les zones spéciales de conservation, la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces ainsi que les perturbations touchant les espèces pour lesquelles les zones ont été désignées... ».

1.3.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

La désignation de ce site Natura 2000 en tant que ZSC se justifie par la présence de 6 habitats et 2 espèces d'intérêt communautaire :

- Végétation annuelle des rives exondées (3130) ;
 - Landes sèches (tous les types) (4030) ;
 - Pelouses ouvertes à *Corynephorus canescens* et *Agrostis* des dunes continentales (2330) ;
 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (6210) ;
 - Végétations chasmophytiques des pentes rocheuses silicicoles (8220) ;
 - Pelouses pionnières sur dômes rocheux (8230).
-
- Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
 - Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).

En termes de valeur patrimoniale, deux habitats, présents dans les platières, sont plus remarquables que d'autres : les pelouses sur dôme rocheux et les gazons amphibies des mares et vasques temporaires. C'est également sur ces deux habitats que reposent les principales menaces et notamment les risques de destruction par piétinement dû à une forte fréquentation du public.

La fermeture progressive du milieu constitue un problème sur le site et concerne tous les habitats remarquables présents.

Enfin, un danger concerne la population de Triton crêté qui est fragilisée en raison de son isolement et de la faible taille de la population.

Aussi, au vu de ces différents enjeux et menaces, le DocOb porte les objectifs suivants et vise à :

- la réouverture des milieux et l'encadrement de la fréquentation du site afin de préserver les habitats de pelouses et la qualité des autres, moins typiques, mais également remarquables ;
- la multiplication des lieux de pontes pour les populations de tritons associée à l'aménagement de corridors biologiques.

1.3.3 Champignonnières d'Etampes (FR 1100810)

La désignation de ce site Natura 2000 en tant que ZSC se justifie par la présence de 4 espèces inscrites à l'Annexe 2 de la directive européenne :

- Grand murin (*Myotis myotis*) ;
- Murin de Beichstein (*Myotis bechsteinii*) ;
- Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*) ;
- Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*).

Les objectifs définis dans le DocOb visent principalement à :

- permettre une restauration et une gestion de l'habitat ;
- garantir la quiétude des chiroptères en période d'hibernation ;
- augmenter l'attractivité du site pour les chiroptères ;
- augmenter les effectifs et la diversité en optimisant les paramètres physiques environnementaux favorables à l'hibernation des chiroptères ;
- permettre le suivi scientifique de l'habitat et des espèces ;
- obtenir une gestion globale sur un site étendu dans une démarche cohérente avec la préservation des espèces ;
- communiquer et valoriser en respectant la sensibilité du site.

1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB, le Département, s'articulent autour des volets suivants :

- impulsion et aide à la mise en œuvre d'actions visant à la restauration et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site ;
- apport de conseils et d'expertise dans le cadre des évaluations des incidences ;
- récupération, synthèse et interprétation de données visant au suivi scientifique des espèces et habitats à l'origine de la désignation du site ;
- information, communication et sensibilisation ;
- participation à la cohérence des politiques publiques ;
- gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2 Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.

2.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

Curage et débroussaillage de la mare d'entrée du marais de Misery



2.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

2.2.1 Platière du Télégraphe à Champcueil

L'Office National des Forêts (gestionnaire de la forêt départementale des Grands-Avaux au cœur de laquelle se situe la Platière du Télégraphe) a mené des actions d'entretien et de réouverture de la lande : totalité de la lande débroussaillée (0,75 ha) dont 0,12 ha rouverts (abattage de ligneux avec exports des rémanents).



Lande de la platière après réouverture



a
Après réouverture

Les abords de la mare, accueillant la population de Tritons crêtés, a été débroussaillée pour une meilleure mise en lumière et éviter les accumulations de matières organiques.



La tranche 2 concernant la rouverture des fronts de taille périphériques (milieux favorables aux reptiles) a été réalisée.



Vipère aspic (*Vipera aspis*)



Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*)

2.2.2 Platière de Bellevue à Moigny-sur-Ecole

L'étude commanditée par le Département de l'Essonne auprès du Bureau d'études BIOTOPE pour prescrire des travaux de réhabilitation des vasques de la platière de Bellevue en vue de sauvegarder la population de Renoncule nodiflore (*Ranunculus nodiflorus*), espèce protégée présente sur le site, a été rendue.

Les travaux de curage des vasques seront programmés au début de l'année 2020.



3 Évaluation des incidences des projets

Seul le site Natura 2000 des Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102) a été concerné par une évaluation d'incidence. Elle était en lien avec le meeting aérien organisé à La Ferté-Alais.

Une demande du survol des marais par la patrouille de France, lors de cet évènement a été émise. Le Balbuzard pêcheur, nicheur sur le marais de Misery (Vert-le-Petit) était concerné.

Des observations menées les années précédentes avaient prouvé que le passage des avions (à une assez haute altitude) ne dérangeait en rien le couple nicheur.

Ce survol a donc été autorisé.



Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)

4 Suivis scientifiques

4.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) : 6 jeunes à l'envol ont été observés sur le radeau du marais de Fontenay-le-Vicomte.



Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)

- Milan noir (*Milvus migrans*) : 3 couples reproducteurs sur le marais de Misery et 1 couple sur le marais de Fontenay-aval (au moins 1 jeune à l'envol).



Milans noirs (*Milvus migrans*)

- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) : 1 couple reproducteur sur le marais de Misery. 3 juvéniles ont été observés.



Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) : reproduction d'un couple sur le marais de Fontenay-aval. 3 jeunes à l'envol sont observés.



Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)



Nourrissage des 3 jeunes Balbuzards

- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) : hivernage de 3 individus sur le marais de Misery.



Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)

En 2018, en accord avec les membres du COPIL, le Département a missionné le Bureau d'études IEA 45 pour actualiser le DocOb des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine. Ce document, datant de 2009 nécessitait une remise à jour des différents inventaires et des orientations de gestion écologique afin d'optimiser la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Suite à l'analyse bibliographique menée en 2018, 2019 a été consacrée à des prospections sur le terrain pour inventorier différents groupes.

Le DocOb actualisé sera rendu courant 2020.

Résultats des inventaires naturalistes :

- 4 espèces d'amphibiens,
- 4 espèces de reptiles,
- 10 espèces de mammifères (1 protégée),
- 9 espèces de chauves-souris (2 d'intérêt communautaire),
- 25 espèces de rhopalocères (3 patrimoniales),
- 32 espèces d'odonates (11 patrimoniales et 3 protégées régionales),
- 16 espèces d'orthoptères (7 patrimoniales et 3 protégées régionales),
- 9 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire,

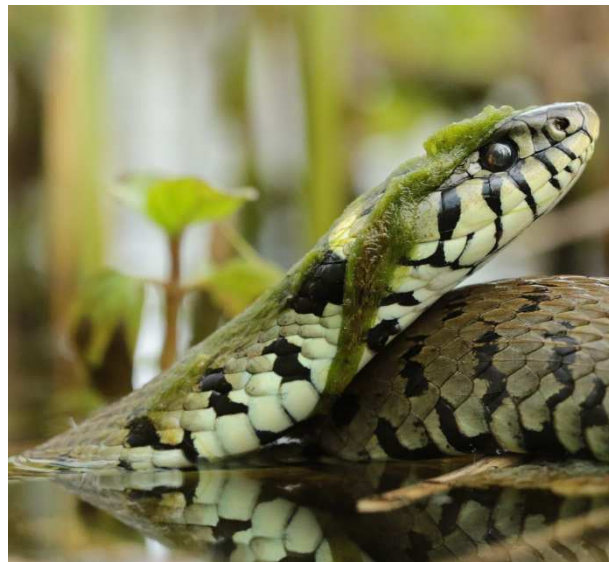
- 10 habitats naturels d'intérêt communautaire.



Flambé (*Iphiclides podalirius*)



Crapaud commun (*Bufo bufo*)



Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*)

Un Comité technique (COTECH) de présentation des résultats à destination des membres du Copil a été organisé le 19 septembre.



Présentation des résultats au Domaine départemental de Montauger



Visite du marais départemental de Misery

Afin de permettre des suivis écologiques en toute sécurité, une remise en état des 4 observatoires des marais de Misery et de Fontenay-le-Vicomte a été réalisée au cours de cette année.



Observatoire de la Fosse aux Milans (Misery)



Observatoire Delamain (Fontenay-le-Vicomte)

Études hydrauliques :

- Restaurer le fonctionnement hydrobiologique des marais de Fontenay et de Misery

Depuis 2005 différentes études et travaux ont été menés afin d'améliorer le fonctionnement hydromorpho-sédimentaire et écologique des marais de Fontenay et de Misery. Ainsi des opérations de restauration hydraulique ont été mises en œuvre (dégagement de coulisses, comblements de brèches et de renards hydrauliques, mise en lumière de berges, installation d'hydroliennes, création de mares, dégagement de plages vaseuses, etc.).

Pour poursuivre cette dynamique, une nouvelle phase d'étude a été engagée en 2019. Les objectifs de celle-ci s'articulent autour de la restauration de la berge en rive droite de l'Essonne pour prévenir la formation de brèches et de renards hydrauliques, mais aussi contribuer à restaurer la trame bleue, diversifier la végétation associée aux milieux aquatiques (hélrophytes, roselières...), maîtriser les principales circulations hydrauliques, et préserver voire accroître la biodiversité.



Coulisse faisant office de frayères



Traitement de brèches en berge

- Restaurer le fonctionnement hydromorphologique du Bief d'Echarcon

Le bief d'Echarcon, est au cœur des Marais de Misery et Fontenay le Vicomte, est contrôlé par les ouvrages hydrauliques du moulin d'Echarcon qui constituent un obstacle à la libre circulation sédimentaire et piscicole. Une passe-à-poissons, dont le fonctionnement reste à optimiser, a été créée il y a quelques années pour répondre à l'objectif de rétablissement des continuités écologiques.

Aussi, afin de répondre à la demande impulsée par l'Agence de l'eau Seine Normandie en vue de rétablir la continuité biologique et sédimentaire sur cette portion de l'Essonne, le Département, en collaboration avec le SIARCE a lancé une étude de faisabilité de restauration hydromorphologique du bief d'Echarcon. Celle-ci vise à établir précisément les différents enjeux d'une telle restauration, d'identifier des scénarii permettant d'y accéder et d'évaluer pour chacun et sur chaque enjeux (écologiques, hydrauliques, paysager etc...) leurs impacts.

En outre, pour mener cette étude, un test d'abaissement des ouvrages de régulation du niveau de l'Essonne par le Moulin d'Echarcon s'est tenu en octobre. Bien que l'abaissement n'ait pas pu être mené aussi loin que prévu, ce test a permis de donner des informations précieuses pour identifier l'impact d'un abaissement du niveau de la rivière sur les marais. Cette étude se poursuivra en 2020 avec l'identification et l'analyse des scénarii.



Moulin d'Echarcon

Photos lors de l'abaissement des ouvrages - Vue depuis l'observatoire de la fosse aux Milans dans le marais de Misery



Avant abaissement



3 jours après l'abaissement : apparition de vasières

4.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

Seule la Platière de Bellevue a bénéficié d'un suivi amphibiens où des pontes de Grenouilles agiles et de Crapauds communs ont été observées.



Crapaud commun (*Bufo bufo*)



Grenouille agile (*Rana dalmatina*)

4.3 Champignonnières d'Etampes (FR 1100810)

Chaque hiver, des suivis des individus en hivernage sont réalisés dans la cavité.

Hiver 2018/2019 :

- **24 décembre 2018 : 241 individus**

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) : 3
Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) : 32
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) : 192
Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) : 10
Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) : 2
Grand murin (*Myotis myotis*) : 2

- **30 janvier 2019 : 199 individus**

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) : 3
Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) : 25
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) : 159
Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) : 8
Grand murin (*Myotis myotis*) : 1
Myotis sp : 3

- **14 février 2019 : 202 individus**

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) : 5
Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) : 10
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) : 172
Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) : 8
Grand murin (*Myotis myotis*) : 2
Myotis sp : 5

La tendance à la hausse des effectifs de chiroptères hibernant dans les champignonnières d'Etampes depuis 2017 se confirme. Les effectifs du Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), espèce Natura 2000 ne cessent d'augmenter. La cavité accueille désormais environ $\frac{1}{4}$ de la population francilienne.

Les éléments scientifiques actuels ne permettent pas d'expliquer cette explosion.

En parallèle, le bureau d'étude BIOTOPE a été missionné pour réaliser une étude sur le swarming puisque les inventaires acoustiques menés en 2018 avaient prouvé cette activité.

Le protocole établi a prévu un suivi acoustique (pose de 5 enregistreurs sur plusieurs nuits consécutives) et des captures en sortie de gîtes (2 campagnes de 2 nuits consécutives début septembre et début octobre).



Installation des filets de capture



Mesures scientifiques des chauves-souris capturées

- **4 nuits** ont permis de capturer **263 individus**.
- **7 espèces** de chauves-souris.
- **3 espèces** inscrites à l'**annexe 2** de la directive européenne « **Habitats** ».
- **Murin à oreilles échancrées** et le **Murin de Natterer** sont les deux principales espèces capturées.
- **Confirmation** de l'activité de swarming.

5 Information, communication, sensibilisation

Dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels (ENS), le Conseil départemental de l'Essonne organise des animations nature, gratuites, à destination des scolaires et du grand public. 3 programmes des Rendez-vous nature sont édités chaque année et sont disponibles sur le site internet du Département : <http://www.essonne.fr/cadre-de-vie-environnement/patrimoine-naturel/a-la-decouverte-de-la-nature-essonnienne/>



5.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

En 2019, ont été organisées :

- 9 animations scolaires : **221** enfants
- 9 animations grand public : **173** personnes



Le Département de l'Essonne a proposé sa candidature pour présenter le site des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine sur la Liste verte des aires protégées de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN).

Fin 2019, la candidature a été officiellement acceptée par l'UICN France.

La démarche sera donc poursuivie en 2020 avec la saisie d'une liste de 50 indicateurs.

A l'issue, la candidature de ce site essonnien devra être présentée à la fin du 1^{er} trimestre devant le jury de l'UICN France.



5.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

En 2019, ont été organisées :

- 3 animations scolaires (**78** enfants)
- 2 animations grand public de découverte faune/fore (**33** personnes)



Installation d'un wagonnet de type Decauville en bordure de chemin en rappel de l'activité d'exploitation du grès sur la platière de Bellevue à Moigny-sur-Ecole.



5.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000



Le 5 novembre 2019, s'est tenu au Domaine départemental de Montauger, la 8^{ème} journée d'échanges du réseau Natura 2000 francilien, organisée par la DRIEE.

50 personnes ont participé à des conférences en salle le matin et ont pu découvrir le marais de Misery l'après-midi.



5.4 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

Le chargé de mission Natura 2000 veille à ce que les décisions d'aménagement des sites naturels soient en accord avec les objectifs du DocOb. Des points réguliers sont réalisés avec les techniciens et ingénieurs du Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles, en charge de la maîtrise d'ouvrage (travaux écologiques et aménagement).

6 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

6.1 Organisation de la gouvernance du site

Dès la nomination du Département en tant qu'animateur des 4 sites Natura 2000, il a été défini, en accord avec les services de la DRIEE et de la DDT, que les COPILs des Buttes gréseuses de l'Essonne et des Champignonnières seraient groupés.

Par ailleurs, il a également été acté d'organiser une année sur deux, pour chaque site Natura 2000, un COPIL physique et un COPIL papier.

En 2019, le COPIL des Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806) et des Champignonnières d'Etampes (FR 1100810) a ainsi été transmis, en version papier, à tous les membres.

Le COPIL des sites Natura 2000 des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) et des Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102) s'est tenu le 5 décembre 2019 au Domaine départemental de Montauger.

6.2 Gestion administrative et financière

Chaque année, le chargé de mission Natura 2000 dépose une demande de subvention pour l'animation de la mise en œuvre du Docob auprès de la DRIEE ainsi qu'une demande de paiement relative à l'animation de l'année précédente. Il procède par ailleurs au suivi administratif et financier de l'animation.

En 2019, un montant de 81 554,84 € a été sollicité.

7 Synthèse

- Les suivis écologiques menés sur les différents sites Natura 2000 ont confirmé leur intérêt et leurs potentiels. Le couple de Balbuzards pêcheurs (seul couple francilien) a produit 3 jeunes sur une nouvelle aire sur le marais de Fontenay-aval. Le Blongios nain s'est de nouveau reproduit sur le marais de Misery (3 jeunes). Les couples de Milans noirs sont en expansion avec la construction de 4 nids avérés. L'étude swarming menée sur les Champignonnières d'Etampes ont mis en évidence un grand intérêt de ce site en plus de l'hivernage où les effectifs ne cessent d'augmenter.
- L'actualisation du DocOb des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) et des Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102) s'est poursuivie activement avec la réalisation de tous les inventaires faunistiques et floristiques.
- Le rythme des différents COPILs a été respecté par la tenue du COPIL des sites Natura 2000 des marais, et l'envoi du COPIL papier pour les Buttes gréseuses et des Champignonnières.
- Le Département de l'Essonne a activement participé à la tenue des 8èmes journées d'échanges du réseau Natura 2000 francilien.

Crédits photos : CENS 91 – Alain Desbruères – Dominique Chambrillon – Romain Clément-Pallec (DRIEE) - Wikimedia commons